

Congé Individuel de Formation



Le Congé Individuel de Formation a pour objet de permettre à tout salarié, à son initiative, de participer à des actions de formations (financées et rémunérées) dans le but de se réorienter ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification, sans interrompre son contrat de travail.

Toutes nos formations peuvent être financées dans le cadre d'un CIF !

↳ Les avantages du CIF :

- La formation est **financée** par des organismes paritaires,
- Vous conservez votre **rémunération** pendant toute la durée de la formation,
- Vous avez la possibilité de reprendre votre poste à la fin de la formation.

↳ Qui a droit au CIF ?

- En CDI : avoir 12 mois d'ancienneté et totaliser 2 ans d'activité salariée.
- En CDD : avoir travaillé au moins 2 ans sur les 5 dernières années dont 4 mois minimum en CDD au cours des 12 derniers mois

>> Vérifiez auprès du **FONGECIF de votre région** les critères préalables à la constitution de votre dossier :

FONGECIF Midi-Pyrénées : <http://www.fongecifmp.org/>